



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 12 JUILLET 2017

Compte rendu

Ordre du jour :

- *La doctrine d'emploi des agents techniques,*
- *La formation professionnelle, bilan 2016 et plan annuel 2017,*
- *L'organisation des secteurs fonciers du CDIF de Quimper,*
- *L'expérimentation du travail à distance,*
- *Projet de fusion des secteurs d'assiette du SIP de Douarnenez et du SIP de Morlaix,*
- *Actualités de la campagne IR 2017,*
- *Les nouvelles procédures de contrôle fiscal,*
- *Les projets de restructurations 2018,*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique local présidé par Madame BRIGANT, Directrice départementale, s'est tenu à Châteaulin le 12 juillet 2017, en présence de Madame BOUVET, chef du pôle transverse et cadastre, de Madame RUCH chef de la Division RH, et de Messieurs COCHENNEC, SALAUN et HALBWAX.

La doctrine d'emploi des agents techniques :

La circulaire du 2 septembre 2016 met à jour la circulaire du 22 février 2012, en ce qui concerne les conditions d'emplois des personnels exerçant des fonctions de gardiens-concierges, veilleurs de nuit, conducteurs de véhicules, agents de services communs et assistants-géomètres cadastrateurs. Elle complète aussi la précédente circulaire par l'ajout de nouvelles fonctions d'agent d'entretien et de restauration.

Ce point d'ordre du jour avait pour vocation d'évoquer avec les représentants des personnels les attributions confiées à ces agents et les moyens mis à leur disposition pouvant éventuellement nécessiter des adaptations en fonction des spécificités locales.

Les principales mises à jour de la nouvelle doctrine d'emploi concernent notamment la possibilité de pouvoir bénéficier de compensation sous forme d'heures supplémentaires lorsque l'agent doit effectuer une intervention lors d'une astreinte.

La doctrine d'emploi est complétée également par des formations à l'adaptation à l'emploi en cas de changement de poste, elle prévoit aussi que les agents puissent s'inscrire dans le dispositif de la la formation continue.

Chaque agent technique bénéficie également de la mise à disposition d'un poste informatique lui permettant d'avoir accès à la messagerie et aux informations intranet de la DGFIP.

La doctrine d'emploi intègre enfin de nouveaux cahiers de consignes dont chaque agent est destinataire.

F.O.- DGFIP29 s'est abstenue sur ce point de vote et nous resterons vigilants quant à l'application de ces cahiers de consignes fixant le cadre des missions dévolues à ces personnels.

Bilan de la formation professionnelle 2016 et plan annuel 2017 :

En 2016, 2620 stagiaires ont bénéficié de 3365 jours de formation, soit une moyenne globale de 1,28 jours de formation (1,59 en 2015). Avec 95 % du volume globale, la formation continue représente une action largement prépondérante au niveau départemental.

La répartition par catégorie d'agents est la suivante : A+ : 1,14 %; A : 32,28 %; B: 44,15 %; C : 23,43 %. Il apparaît donc que la catégorie C est la moins représentative en terme d'accès à la formation professionnelle.

Concernant la e-formation, 1448 collègues se sont inscrits, 1158 ont validé leur parcours soit 80 %, alors que 290 agents n'ont pas commencé le processus.

F.O.- DGFIP29 a tenu à saluer le travail effectué par la petite équipe départementale en charge de la formation, dont les collaborateurs ont tous été renouvelés en 2016, et aussi l'engagement des 70 formateurs locaux qui sont intervenus pour dispenser 2187 heures de formation en 2016.

Concernant les chiffres départementaux pour cet exercice 2016, la moyenne annuelle de jours de formation demeure en phase avec le recul observé au niveau national, qui aboutit à une réduction de 40 % du volume de jours/agents depuis 2010.

Cette situation regrettable doit être aussi, selon nous, mise en relation avec une forme d'auto censure des collègues, qui hésitent à faire part de leurs besoins en formation dans un contexte de surcharge de travail et puis les formations excentrées à Rennes ou Nantes pénalisent aussi ceux de nos collègues les moins à même de se déplacer.

Concernant le plan annuel 2017 présenté en séance, force est de constater une fois de plus qu'il fait une part de plus en plus importante à l'offre de e-formation sur des thématiques qui bien souvent nécessiteraient une approche présentielle.

Dans la plupart des situations, les conditions d'exercice des missions des collègues, ne sont pas adaptées au déroulement des sessions d'e-formation, qui nécessitent pour être efficaces de pouvoir bénéficier d'un local dédié.

F.O.- DGFIP29 et les autres OS se sont abstenues sur ce point d'ordre du jour.

Organisations des secteurs du CDIF de Quimper :

Actuellement le CDIF de Quimper est organisé en deux secteurs fonciers chargés des locaux d'habitation relevant de la compétence des deux SIP de Quimper et des locaux professionnels couverts par le CDIF.

A compter du 1^{er} septembre 2017, la Direction envisage de créer un troisième secteur spécialisé en lui transférant l'ensemble des locaux professionnels, et de rééquilibrer la charge des deux autres secteurs à vocation de locaux d'habitation.

Expérimentation du travail à distance dans les SIE :

La circulaire nationale du 8 décembre 2016 définit les conditions dans lesquelles le travail à distance peut être organisé dans les SIE.

Concernant le Finistère, la Direction prévoit une expérimentation découlant de ce cadrage dont le périmètre concerne le traitement des avisirs ainsi que les travaux de mise à jour de locaux pour l'imposition à la CFE.

La date de lancement de cette expérimentation est le 1^{er} septembre 2017, la Direction a désigné le SIE de Quimper Est comme service devant travailler à distance pour le compte

des SIP/SIE de Châteaulin, Carhaix, et Quimperlé. Cette mission qui ne concerne que le traitement des avisirs dématérialisés devrait être assurée par deux collègues de l'équipe de renfort (EDR) qui seront installés au SIE de Quimper Est, pour une durée de 6 mois.

Dans son intervention, **F.O.- DGFIP29** a rappelé que les agents des SIE avaient, ces dernières années, supporté des évolutions de leurs méthodes de travail, avec notamment une recrudescence du travail sur liste consistant notamment à recycler des anomalies, tout en effectuant des missions d'assistance auprès des usagers perdus dans les téléprocédures.

A n'en pas douter, ces nouvelles procédures de travail à distance s'inscrivent toujours plus dans une logique de découpage des process de travail dans le cadre d'une industrialisation et d'une spécialisation à outrance. Et puis il ne faut pas être grand clerc pour y voir aussi une manière d'anticiper les suppressions d'emplois et à terme les impacts sur les structures de proximité rendues exsangues en effectifs..

Nous n'avons pas manqué aussi de souligner combien de notre point de vue cette expérimentation nous semblait susceptibles de générer des difficultés pour les SIP/SIE. En effet, le fait que l'expérimentation du traitement dématérialisé des avisirs soit désolidarisé du circuit des Cerfa papier, pourrait avoir un impact de qualité préjudiciable au niveau fiscal et s'avérer très chronophage pour les SIE de proximité...

Pour F.O.- DGFIP29, il s'agit d'une expérimentation « hors sol » sans doute élaborée une fois encore par quelques technocrates coupés de la réalité des services de terrain... !

Fusion des secteurs d'assiette du SIP de Morlaix et du SIP de Douarnenez :

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Direction envisage de fusionner en un seul les deux secteurs d'assiette du SIP de Dournenez et de regrouper sur deux secteurs d'assiette les quatre secteurs existants du SIP de Morlaix.

Comme à son habitude, l'administration use et abuse de ces éléments de langage déjà entendus à maintes reprises lors de précédentes opérations de ce type. Elle souligne en effet que la démarche permettra de mettre en place *« des équipes consolidées et plus étoffées pour mener à bien et mieux les missions... »* sans oublier de préciser que dans le même temps *« la démarche de rationalisation permanente se poursuit.. »* et de conclure que ces opérations *« n'auront pas de conséquences sur les emplois implantés... »* (sic).

Pour F.O.- DGFIP, cette rhétorique ne trompe plus personne tant les expériences passées ont démontré la finalité de toutes ces fusions dont la seule logique est de constituer des équipes plus nombreuses dans l'immédiat, dans le seul but d'en faciliter le fléchage à court terme en matière de suppressions de postes !

Pour **F.O.- DGFIP**, ces processus de fusions couplés avec des vagues incessantes de suppressions de postes ont conduit à un appauvrissement des missions des SAID et au développement de tâches répétitives pour les agents, au détriment d'une approche complète des missions basées sur la gestion, le contrôle, dans le cadre d'attributions géographiques.

Campagne d'impôt sur le revenu 2017 :

Cette campagne déclarative a été marquée notamment par la généralisation de la déclaration en ligne pour les contribuables dont le revenu fiscal de référence 2015 est supérieur à 28 000 €.

Concernant l'accueil physique tous sites confondus, il est en baisse de -12,29 % par rapport à 2016, mais compte tenu du nombre moindre de jours ouvrés en 2016, la baisse n'est que de -5 % avec une fréquentation constante dans les SIP d'environ 1370 personnes reçues par jour.

L'accueil téléphonique est également en baisse de -10,60 % ramené à -3,13 % au prorata des jours ouvrés.

L'accueil dématérialisé « e contact » continue de se développer avec une forte hausse de +69 % par rapport à 2016.

Le canal des BALF est aussi en augmentation de + 26 % par rapport à l'année dernière.

Au 2 juin 2017, les chiffres de saisie des déclarations étaient en baisse par rapport à 2016 de -28,30 %.

Concernant les éléments de contexte de cette campagne IR 2017, et au-delà des nouveautés ayant entraîné des incompréhensions des usagers (collecte des RIB, 2042 RIC), il est à souligner que bon nombre d'internautes se dirigent vers les accueils spécialisés pour finaliser leurs déclarations.

De façon globale, la montée en puissance de la déclaration en ligne nécessite l'accompagnement et l'assistance de nombreux contribuables dépourvus de notion d'informatique, cette aide en ligne demeure très chronophage pour les collègues.

Pour F.O.- DGFIP, ces chiffres démontrent que la campagne 2017 a été très dense pour les collègues sur le terrain, avec des flux d'accueil journalier quasi constants par rapport à l'année dernière, et une augmentation très forte des contacts dématérialisés. Ces résultats démontrent aussi concrètement que la e administration est peut être en marche, mais que pour l'instant elle est bien incapable de se passer des agents et notre revendication d'exiger le maintien et le renforcement des moyens humains est tout à fait justifiée au vu de ce contexte 2017.

Quant à obligation élargie de télé déclarer, devant nous conduire tout droit vers un considérable allègement des tâches, le moins que l'on puisse dire est que de la théorie à la pratique il y a encore beaucoup de chemin à parcourir....

Mise en œuvre de nouvelles procédures de contrôle fiscal :

La loi de finance rectificative du 29 décembre 2016 a mis en place un nouveau type de contrôle fiscal à distance consistant, pour les vérificateurs à travailler depuis le bureau, sur production des fichiers des écritures comptables des entreprises.

Dans un premier temps, la DGFIP envoie une demande à la société concernée qui dispose d'un délai de 15 jours pour lui transmettre le fichier numérique de ses écritures comptables.

Dans un second temps, une fois le fichier des écritures comptables transmis, la DGFIP a 6 mois pour étudier la comptabilité de l'entreprise.

Enfin, le vérificateur adresse, si besoin, une proposition de rectification à l'entreprise.

Au niveau départemental et dans l'attente d'un bilan, 5 examens de comptabilités à distance sont engagés , 4 à Brest et 1 à Quimper.

Une autre procédure nouvelle récemment mise en place concerne les remboursements de crédits de TVA, (RCTVA). Elle concerne les RCTVA qui font l'objet de complexité particulière et /ou dont la sincérité peut être mise en doute, ce qui justifie d'approfondir des travaux d'expertise sur place, l'intervention étant de nature plus souple et plus rapide qu'un contrôle fiscal externe.

A ce stade 2 instructions sur place sont en cours dans le département.

En ce qui concerne l'examen des comptabilités à distance, F.O.- DGFIP considère que ces nouvelles procédures inspirées du concept anglo-saxon de « la relation de confiance » résultent d'orientations de fonds voulu par le législateur pour plus que

jamais canaliser le contrôle fiscal vers le moins d'intrusion possible dans le monde de l'entreprise.

Sous prétexte de rentabilité, ces procédures à distance du contrôle fiscal pourraient aussi à terme avoir un impact sur la qualité de la recherche en matière de fraude !

Les projets de restructurations 2018 :

Rappelons que Ce Comité technique local était reconvoqué suite au boycott de la réunion du 6 juillet 2017 par les organisations syndicales. Si F.O.- DGFIP avait participé à ce boycott pour protester contre les projets de restructurations portées à l'ordre du jour de ce CTL, (voir notre tract du 28 juin dernier <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article556>) il n'était pas question pour nous de pratiquer la chaise vide lors de cette seconde convocation.

Nous avons donc ce 12 juillet 2017, défendu les légitimes revendications de nos mandants sur tous les points à l'ordre du jour, et notamment ceux en lien avec les projets de restructurations de la Directrice. Avant même que ces sujets de restructurations soient abordés en dernière partie du CTL, les organisations Solidaires et CGT ont décidé de ne plus siéger et elles ont quitté la réunion...

Dans le prolongement de sa déclaration liminaire, <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/spip.php?article563>, F.O.- DGFIP29 a dénoncé la suppression du recouvrement de l'impôt de plusieurs Trésoreries mixtes vers les services impôts des particuliers dès le 1^{er} janvier 2018, ainsi que la fermeture des Trésoreries de Guipavas et Pleyben. **Pour F.O.- DGFIP ces opérations préfigurent le démantèlement du réseau de proximité et périurbain de la DGFIP du Finistère !**

F.O.- DGFIP a également évoqué les opérations d'ajustements de périmètres du secteur local au 1^{er} janvier 2018, décision de la DDFIP29 consistant à transférer la gestion de communes entre les Trésoreries pour les mettre en conformité avec les EPCI. Pour F.O.- DGFIP ces rattachements de communes vont générer bon nombre d'opérations budgétaires et comptables qui vont singulièrement compliquer la tâche des collègues en charge de ces opérations. Ces décisions de la Directrice ne sont pas imposées par le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), ni par la DG, mais visent clairement à préfigurer le réseau départemental de la DGFIP du Finistère en l'alignant sur la carte des EPCI...

Nous n'avons pas manqué de rappeler les difficultés rencontrées par les collègues qui ont commencé à supporter les premiers effets des transferts de compétences imposés par la loi NOTRe (services d'eau et d'assainissement) pour souligner combien ces « ajustements » de périmètre SPL au 1^{er} janvier 2018 risquaient de déstabiliser encore davantage les services. !

Concernant le transfert de la gestion de 17 EHPAD des Trésoreries vers un service spécialisé au sein de la Paierie départementale, nous avons mis en exergue les difficultés que ne manqueront pas d'engendrer ces transferts de charges très importants sur des équipes incomplètes qui devront appréhender les problématiques de formation inhérentes aux nomenclatures M22.

Concernant le transfert de l'hôpital de Landerneau à la Trésorerie de Brest CHU, F.O.- DGFIP29 a également évoqué non seulement la très bonne gestion de cet EPS actuellement assurée par la Trésorerie de Landerneau mais aussi le très fort impact de transfert de charges sur le poste cible de Brest CHU, qui depuis deux ans a dû absorber les transferts des Hopitaux de Saint Renan et Lesneven.

Nous avons aussi fait remarquer, les difficultés rencontrées par ce service au regard de nouvelles applications informatiques qui génèrent bon nombre d'anomalies et d'indisponibilités très chronophages.

Autre élément et pas des moindres, nous avons rappelé que Brest CHU va devoir supporter dès la rentrée prochaine, un déménagement à Brest Duquesne, ce qui est loin d'être une opération simple à gérer pour les collègues. !

Et puis nous avons aussi souligné que le « grand chamboule tout » ne constituait nullement une stratégie, sauf à déstabiliser fortement les agents dans l'exercice de leurs missions !

Sur le projet touchant les missions foncières, et consistant à organiser la mission cadastrale autour d'un pôle topographique (PTGC) et d'un pôle d'évaluation (PELP) pour les locaux professionnels, **F.O.- DGFIP29** a dénoncé les risques de désorganisations des services du cadastre, notamment par l'implantation de ces pôles sur un site unique à Quimper.

Dans ce contexte, la question se pose notamment au sujet du périmètre des missions pour ces nouvelles structures, des emplois transférés, des réels gains d'efficacité par rapport au schéma actuel, de l'impact de la révision foncière, et du devenir du CDIF de Brest.

Concernant les orientations de la DG, et le basculement de la doctrine d'emploi des géomètres vers la fiscalité, **F.O.- DGFIP considère que cela n'est pas une bonne chose, car cela pourrait se traduire par un abandon de la mise à jour du plan, et in fine par une dégradation de sa qualité.**

En réponse à nos interventions, la Directrice a évoqué notamment les difficultés pour exercer la mission recouvrement au sein des Trésoreries mixtes dans le cadre de plus en plus contraint des ressources humaines, cette spécialisation n'étant pas selon elle annonciatrice de fermetures à court terme de ces structures...

Si nous ne négligeons pas les difficultés rencontrées sur le terrain pour exercer la mixité des missions SPL et recouvrement en raison des suppressions d'emplois, nous avons fait remarquer que bon nombre de structures continuaient d'obtenir grâce au professionnalisme et au dévouement des collègues, des résultats tout à fait probants, ce que la Directrice n'a pas démenti..

A l'heure où nous écrivons, nous apprenons que le transfert du recouvrement de la Trésorerie de Rosporden serait repoussé d'une année. Lorsque la raison semble l'emporter sur la précipitation, cela ne peut que nous conforter dans la poursuite de nos argumentaires... !

Concernant les ajustements SPL, la Directrice n'a pas caché la volonté de la Direction de caler à terme le réseau DGFIP sur celui de la carte des EPCI, déduction faite que les Trésoreries n'assurant pas une gestion d'EPCI seraient de facto menacées à terme...

Sur la question du transfert de 17 EHPAD sur la Paierie départementale au 1^{er} janvier 2018, la Directrice a reconnu les difficultés que nous évoquions au regard des problématiques de transfert de charges et d'emplois, et a indiqué que l'opération pourrait dans un premier temps concerner de 4 à 8 EHPAD.

Sur l'opération de transfert de l'Hôpital de Landerneau à la Trésorerie de Brest CHU, les éléments que nous avons pu évoquer en séance ont conduit la Directrice à repousser l'opération d'un an au 1^{er} janvier 2019.

Concernant les projets fonciers, la Directrice départementale a rappelé la limitation de cette réforme aux locaux professionnels, projet qui ne remet pas en cause à priori l'organisation des SIP foncier et du CDIF de Brest pour l'évaluation des locaux d'habitations.

Concernant le PELP elle a regretté le principe du site unique, suite au refus de la DG du maintien d'une antenne à Brest ou Quimper ; 2 emplois du CDIF de Brest devraient être transférés sur Quimper. Concernant le PTGC, les emplois de géomètres seront maintenus sur les différents sites.

Lors du prochain Comité technique local qui est programmé le 4 septembre 2017, ces projets seront soumis au vote des organisations syndicales.

F.O.- DGFIP continuera de défendre les intérêts des agents dans le cadre du mandat qu'ils nous ont confié !

Questions diverses :

Plan urgence sécurité à Brest Duquesne :

Madame BOUVET nous a indiqué que la dernière tranche de travaux dans le cadre du Plan urgence pour Brest Duquesne avait pu être validé par la Centrale. Dans le prolongement de nos interventions et demandes, elle a par ailleurs précisé qu'un groupe de travail dédié à l'organisation de la zone d'accueil serait mené à la rentrée avec les acteurs concernés.

CFP de Carhaix :

La Direction nous a aussi informéS avoir été sollicitéE par la DDTM afin que 3 agents puissent disposer de bureaux sur le site du CFP de Carhaix. S'agissant d'un bâtiment domanial, les bureaux vacants au 1er étage permettent d'envisager cette mise à disposition. Ces agents, qui ne reçoivent pas de public, travailleraient sur leur propre réseau informatique, sans connexion avec celui de la DGFIP.

Une information générale sera organisée fin août sur le site, et le sujet sera évoqué au prochain CHS-CT.

VOUS ETES NOMBREUX

A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE



BULLETIN d'ADHESION

NOM : _____ **Prénom :** _____

Grade : _____ **Indice** _____

Quotité travail _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au :
Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

Fait à _____ le _____